

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un,
le 22 octobre
Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 14 octobre
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Christel PERSONNE, Dany BRICOU ;
Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Sébastien BELAUD, Vincent PALLUAU, Jean-Luc GUERAIN, Grégory TREFFOT, Alain FRITSCH.

Etaient absents excusés :

Mme Caroline ROCHER a donné procuration à M Grégory TREFFOT
M Christophe JOFFRIT a donné procuration à M Alain FRITSCH
M Nicolas BITTARD ; M David BAUDOUIN ; Luc LAPEYRE

Secrétaire :

M Sébastien WATRIN a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération : subvention SMMA
- Point financier
- Lignes Directrices de Gestion
- Compte Epargne Temps
- Questions diverses : Colis repas/ainés, point sur la fête des champignons, organisation de la randonnée des châtaignes.

Point sur le fonctionnement du mandat

I Subvention SMMA :

Mme la maire fait part de la demande de subvention reçue par de la SMMA pour 2021.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents cette demande de subvention et décide de verser la somme de 250 €.
Il charge Mme la Maire de procéder au versement de cette subvention

II Point financier :

Mme la Maire présente pour information l'état des comptes pour la section d'investissement.
Quelques dépenses sont reportées en raison des délais d'intervention des entreprises.

III Lignes Directrices de Gestion :

Mme la Maire fait savoir que le dossier des Lignes Directrices de Gestion a reçu un avis favorable par le Comité Technique en date du 7 septembre 2021 avec observations sur le volet stratégies pluriannuelles RH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité des présents, les Lignes Directrices de Gestion en tenant compte des observations du Comité Technique ; à savoir modification des priorités et des dates d'échéance concernant les rubriques 7 et 8 suivantes :

Rubrique 7 « Conditions de travail » :

- Elaborer ou mettre à jour le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et définir un plan d'action qui passe en priorité 2 échéance 2022
- Définir le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail qui passe en priorité 2 échéance 2022

Rubrique 8 « Protection et action sociales » :

- Engager une réflexion sur la protection santé qui passe en priorité 2 échéance 2022

IV Compte Epargne Temps :

Mme la Maire fait savoir qu'elle a saisi le Comité Technique pour qu'il statue sur les modalités du compte épargne temps prévu au bénéfice des agents communaux, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le dossier doit passer au CT du 10 novembre prochain. La validation pourrait avoir lieu lors du prochain conseil municipal de décembre.

V Questions diverses :

- Repas des Aînés :

Il est prévu le 27 novembre.

Le choix du repas est en discussion auprès du traiteur/restaurateur l'Assiette de Lezay.

Les participants de 65 ans et plus présents devront s'acquitter d'une somme de 10 € par repas ; le conjoint, s'il n'a pas 65 ans, mais qu'il est présent au repas, s'acquittera du prix total du repas.

Pour les + de 80 ans qui ne peuvent pas être présents au repas, un colis leur sera porté.

- Point sur la fête des champignons :

La fête a attiré plus de 1200 personnes. L'organisation de la fête a été unanimement approuvée. La mise en place du planning par tâches a été très appréciée.

Mme la Maire fait savoir que la convention avec la commune de La Mothe St Héray, pour la mise à disposition de Mathilde Allard, est arrivée à échéance fin septembre. Une demande de prolongation est prévue jusqu'à fin décembre 2021.

Une rencontre va être organisée entre le Mme Allard, M Philippe Blanchet Maire de la Mothe St Héray, M Philippe Caclin et Mme la Maire afin de définir si l'on doit renouveler la convention ou bien essayer de préparer la prochaine fête des champignons sans l'intervention de Mme Allard.

- Randonnée des châtaignes :
Elle est prévue le 7 novembre, et organisée par la Pédale St Florentaise Niortaise.
9 personnes sont nécessaires pour être présentes au parking, au carrefour et au café-brioches. Philippe Caclin, Roselyne Demion Jacinto, Yannick Méchin, Dany Bricou, Jean-Claude Padé et Anthony..... Les membres de la section pédestre seront contactés.
- Ouverture du poste d'adjoint technique :
12 dossiers ont été reçus. 5 sont retenus pour des entretiens qui auront lieu le 26 octobre au Centre de Gestion.
- Transports solidaires :
Mme Grolleau informe que le CCAS étudie la transformation du service Soli Car en se couplant avec la plateforme du pays Mellois. Les bénévoles seront tenus informés de cette évolution.
Elle fait savoir que l'adhésion à cette plateforme est de 30 € par an.
- Etang de Goux :
Une réunion avec les techniciens rivières de l'agence de l'eau et de la DDT a eu lieu et a fait ressortir des problèmes sur 5 étangs dont l'étang de Goux.
Ils préconisent soit l'effacement, soit le contournement, soit une passe à poissons, soit ne rien faire.
Une aide peut être envisagée à hauteur maximum de 80 % sous condition.
M Caclin précise que le budget GEMAPI dépend de la CCMP.
- Info Eolien :
Mme la Maire a envoyé un mail aux maires de la Mothe St Héray et d'Exoudun afin qu'ils se rencontrent tous pour relancer une réunion avec JPÉE.
- Bulletin communal :
Mme Frappier fait savoir qu'il est en cours de réalisation.
Il devrait contenir moins de pages que les années passées.
- Prêts de salles :
Une étude concernant le prêt des salles communales sera présentée au prochain conseil.
- Achat de maison :
Une des propriétaires de la maison Chambard à Prailles propose à la commune d'acquérir son bien à petit prix. Le conseil municipal décline l'offre.
- Journée broyage :
Elle est prévue le 20 novembre.
Le matin : le broyeur sera à l'atelier communal (réalisation du broyage municipal) avec plusieurs animations.
L'après-midi, le broyage se fera sur inscription et en fonction des demandes le broyeur sera déplacé.
Un troc arbres et arbustes aura lieu également le matin.

